

Bruxelles, le 3 février 1988

Note BIO (88) 37 AUX BUREAUX NATIONAUX
cc: AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

432

Réunion de la Commission
C. D. Ehlermann

DIS

Cet après-midi la Commission discutera du déroulement du
conclave.

A la suite de cette discussion, je vous enverrai, une
appréciation de la situation qui est destinée à votre
information strictement personnelle.

Amitiés,


C. D. Ehlermann

Bruxelles, le 3 février 1988

Note BIO (88) 37 suite 1 AUX BUREAUX NATIONAUX
cc: AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

Rendez-vous de midi et
réunion de la Commission
(C. D. Ehlermann)

1. J'ai attiré l'attention des journalistes sur deux conférences de presse,

- celle du Président Delors qui aura lieu mercredi prochain, le 10. 2. 1988, à 11h00.

- J'ai également rappelé celle que donneront ensemble demain M. Matutes et M. Reynolds, Ministre Irlandais de l'Industrie et du Commerce, sur l'"Europartenariat '88". J'ai indiqué que l'action "Europartenariat" avait déjà fait l'objet de la note IP (87) 593 du 22 décembre 1987.

2. Les décisions de la Commission

La Commission a approuvé, ce matin, la proposition sur les petites voitures. Compte tenu de l'intérêt que cette décision a provoqué, une note circonstanciée a été mise à la disposition des journalistes (Note P-12 + MEMO 12).

J'ai indiqué aux journalistes que les autres sujets discutés par la Commission ne donneront pas lieu à un deuxième briefing de la part du Porte-parole aujourd'hui.

Matériel diffusé:

- IP 55 - Coopération européenne dans la recherche sur la supra-conductivité - Commission invite les Prix Nobel de Physique 1987
- IP 57 - Aide d'Etat: Péchinay/France
- IP 58 - Aide d'Etat: Ciment/Grèce
- IP 59 - Imposition pour les maisons de commerce spéciales/Irlande
- IP 60 - Programme d'aide au développement de la commercialisation/Irlande du Nord
- IP 61 - Aide aux télécommunications/Portugal
- IP 63 - FED
- IP 64 - Réunion du Conseil du GATT
- IP 65 - Arrêt de la Cour: Belgique - Minerval
- IP 66 - La Belgique devra abolir le minerval pour les étudiants étrangers
- MEMO 12 - Gaz d'échappement des voitures "petites cylindrées"
- MEMO 13 - Arrêt de la Cour: Pays-Bas: Tarif préférentiel du gaz naturel à l'égard des horticulteurs
- MEMO 14 - Arrêt de la Cour: "Clawback"
- MEMO 15 - Coopération des chemins de fer de la Communauté
- P 12 - Gaz d'échappement des voitures "petites cylindrées"
- Discours de M. Clinton Davis devant le CES sur la politique d'environnement

Amitiés,


C. D. Ehlermann

Bruxelles, le 4 février 1988

Note BIO (88) 37 suite 2 et fin AUX BUREAUX NATIONAUX
cc: AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

Prochain Conseil européen (C.D. Ehlermann)

Le Président Delors m'a donné ce matin le texte suivant pour le rendez-vous de midi avec les journalistes:
"La Commission a analysé les travaux du concilave et a procédé à l'analyse des principaux points qui demeurent en litige. Elle a confirmé que, dans l'intérêt même de la Communauté, on ne devrait pas s'écarter de la philosophie et des principes de base qui guident les propositions qui forment le paquet Delors.

En effet, les travaux du concilave ont confirmé la Commission dans l'idée que c'était la seule cohérence possible pour rester dans la voie tracée par l'Acte unique européen et, d'une façon encore plus concrète, pour réunir les conditions permettant la réussite de l'objectif "1992".

Attention DIS

Voici mon appréciation personnelle à la suite du concilave et à une semaine du prochain Conseil européen (la Commission a discuté de l'évaluation de la situation pendant le déjeuner auquel je n'ai pas participé):

1. Mon pessimisme profond (résultant de la réunion des ministres des affaires étrangères du lundi, 25. 1. 1988) a cédé la place à un optimisme prudent: A la suite du concilave du 1 et 2 février 1988, je crois qu'il y a une chance d'arriver à un accord à 12 que la Commission peut accepter. Le dernier point me semble important: même si le Conseil peut "violer" la Commission à l'unanimité, il n'y aura pas de consensus à 12 si la Commission s'oppose sérieusement à un compromis. Pour aboutir à un accord, la Commission doit (elle aussi) "jouer le jeu", en participant à la négociation. Ce qui la place dans une situation de grande responsabilité, comportant des risques politiques certains, notamment vis-à-vis du P.E..

2. Pourquoi mon optimisme prudent?

D'abord, parce que depuis le Conseil du 25. 1. 1988, le climat a changé. L'élément le plus important me semble être le changement de style de la Présidence. Personne n'a plus le sentiment qu'elle essaierait d'isoler l'une ou l'autre délégation et qu'elle excercerait ses prérogations d'une façon trop engagée. La meilleure preuve était fournie par les deux conférences de presse publiques de MM. Genscher et Howe. Contrairement à celles ayant suivies le Conseil du 25. 1. 1988, celles du 2. 2. 1988 étaient caractérisées par un ton conciliant, évitant toute confrontation.

3. A partir du lundi après midi à 16h00, lorsque M. Genscher a appliqué la formule de la réunion super restreinte, le conclave a commencé à entrer dans une vraie négociation (par opposition aux échanges de déclarations connues d'avance des réunions antérieures).

Ce processus a été facilité par les efforts de la Commission d'aider les délégations dans la recherche de formules de compromis (qui respectent les objectifs et les principes des propositions initiales mais qui témoignent de la souplesse dans les modalités).

4. Comment se présentent aujourd'hui les négociations sur les grands volets du plan Delors?

Le dossier "maîtrise des excédents agricoles" a fortement évolué depuis Copenhague. Les Allemands ont accepté le principe de la réduction automatique des prix, limitée par des butoirs, mais cumulatives sur une période de plusieurs années, pour les céréales; illimitée pour les oléagineux et protéagineux. Il y a des indications que les Allemands sont prêts à faire des concessions supplémentaires au Conseil européen. Rejoindront-ils sur tous les points les positions intermédiaires (entre les 10 et les 2) de la Commission? La GB et les PB demanderont-ils des sacrifices qui vont au-delà des exigences de la Commission? C'est là une des grandes incertitudes de la négociation au Conseil européen.

Il est important de noter que M. Andriessen a confirmé aujourd'hui qu'il estime possible de respecter la guideline agricole si les positions intermédiaires de la Commission étaient adoptées.

5. Le dossier "discipline budgétaire" a également progressé notablement. Il y a eu quasi accord sur la réserve monétaire, grâce à l'imagination de la Commission qui a suggéré de résoudre la difficulté des circonstances exceptionnelles résultant du "comportement des pays tiers" par une déclaration politique. Il est vrai qu'il reste des problèmes notamment en raison de la perte de revenus résultant de l'opposition à la taxe sur les matières grasses. Mais les difficultés devraient pouvoir être surmontables sans trop grande peine.

6. Comme vous avez pu lire dans la presse, une deuxième grande difficulté est apparue depuis que les divergences agricoles se présentent dans une lumière moins dramatique qu'il y a une semaine: La réforme des fonds structurels. La GB et la F sont fermement opposées à un doublement des fonds; ils acceptent la concentration des moyens (renforcés) en faveur des régions en retards; mais sont-ils disposés d'aller suffisamment loin pour permettre une cohésion suffisante? A supposer que l'on trouve une solution acceptable pour les régions en retard, les autres objectifs seront-ils dotés des moyens nécessaires pour mener des politiques d'accompagnement crédibles? Le dossier "fonds structurels" constitue dès lors, à côté de l'agriculture, un obstacle très élevé pour arriver à un accord d'ensemble.

7. En ce qui concerne le système des nouvelles ressources propres, la Commission a contribué à la recherche d'une solution sur la 4ème ressource en lançant l'idée de l'écrêtement (une sorte d'amortisseur de choc, évitant un accroissement inacceptable de la contribution d'un pays, en l'occurrence d'Italie). Les nouvelles idées sont à l'étude dans les capitales.

8. La compensation britannique est évidemment un problème éminemment politique. Sur ce point, le conclave n'a pas apporté d'éléments de solutions nouveaux. La question doit dès lors être tranchée par le Conseil européen.

9. Le P.E. a plaidé avec vigueur sa suggestion d'un accord interinstitutionnel qui remplace notamment les sous-plafonds annuels proposés par la Commission. L'appui donné par la Commission à cette suggestion en conclave devrait avoir diminué le risque d'un conflit (majeur) entre P. E. et le collège. Reste évidemment la question de savoir si les deux institutions peuvent convaincre le Conseil de la sagesse d'une entente à trois.

10. Voici quelques éléments de réflexion qui sont destinés à votre information personnelle. Je vous prie de les conserver pour vous même - si non celle-ci serait la dernière note de ce type.

FIN DIS

Amitiés,


C. D. Ehlermann